

RESOLUTION (65) 20

(adoptée par les Délégués des Ministres le 29 octobre 1965)

**COMMISSION EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME
ELECTION D'UN MEMBRE AU TITRE DE L'IRLANDE**

Le Comité des Ministres,

Vu les articles 19 (a), 20, 21 et 22, paragraphe 3, de la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales;

Considérant qu'un siège de membre de la Commission des Droits de l'Homme est devenu vacant à la suite de la démission de M. Conor A. Maguire, élu le 3 mai 1963 (Résolution (63) 4);

Vu la liste des candidats audit siège dressée par le Bureau de l'Assemblée Consultative conformément aux prescriptions de l'article 21, paragraphe 1, de la convention, et transmise par lettre du Président de l'Assemblée Consultative en date du 1^{er} octobre 1965 (Doc. CM (65) 135);

Ayant procédé au vote,

Déclare élu membre de la Commission européenne des Droits de l'Homme, à l'unanimité des voix, M. Philip P. O'Donoghue, appelé à achever le terme du mandat de son prédécesseur.